

Image not found or type unknown



Responsabilité suite à incendie dans une copropriété

Par **magui87**, le **26/08/2010** à **14:48**

Bonjour, il y a quelques temps, une de mes voisines a reçu des invités qui, en jetant des mégots de cigarettes à terre, ont provoqué l'incendie de 3 voitures, dont la mienne. Ces personnes se sont elles-mêmes dénoncées aux pompiers et aux forces de police appelées sur place. Aujourd'hui, une plainte a été déposée contre ces individus qui refusent de se déplacer à chaque convocation de l'expert en assurance, et après renseignement pris auprès du syndic de copropriété, c'est l'assurance de la copropriété qui devrait assumer les conséquences financières de l'incendie. J'ai donc 2 questions qui me viennent à l'esprit : est-il possible de déposer une nouvelle plainte contre la personne qui a reçu les "responsables" de l'incendie? Et, est-il possible de mettre en cause la copropriété? Je vous remercie.